

NOUVEAUX DOCUMENTS GENEALOGIQUES

Lorsque le projet « pedigrees enrichis » a été lancé, l'objectif était d'ajouter aux Certificats de Naissance et aux Pédigrées des informations relatives à l'ADN, à la santé et aux performances du chien.

Après la réflexion, il est apparu plus judicieux de considérer séparément :

- 1- Ce qui identifie de façon immuable un sujet (nom, affixe, numéro d'inscription, identifiant, couleur, poil et variété) et constitue la raison d'être du LOF ;
- 2- Ce qui est susceptible, tout en évoluant dans la vie d'un sujet, de valoriser son intérêt pour l'élevage, c'est-à-dire les critères établis, mis en place et régulièrement suivi par la SCC et ses associations affiliées (cotation, ADN, santé et performances).

De ce fait, le comité a pris la décision de créer parallèlement au LOF un livre d'élevage de la SCC permettant d'éditer des généalogies contenant non seulement l'identification des divers géniteurs mais également les éléments de valorisation mentionnés ci-dessus. Il ne s'agit plus de « pedigrees enrichis », mais de nouveaux documents généalogiques » édités à partir du livre d'élevage de la SCC, en complément des certificats de naissances et des pedigrees.

Le document complémentaire du certificat de naissance est le certificat de performance des ascendants et celui qui complète le pedigree est le certificat de qualifications des reproducteurs.

Ces deux nouveaux documents généalogiques comporteront donc, pour chaque géniteur, tous les éléments immuables de son identification et en plus :

- Sa cotation,
- La mention, le cas échéant, que son identification génétique a été réalisée ou que la compatibilité avec ses parents a été établie,
- Les informations de santé relatives aux Affections Héritaires Invalidantes de sa race, et gérées par le club de race concerné,
- Les informations sur les performances obtenues aussi bien en morphologie qu'en travail.

Tous ces éléments de valorisations supplémentaires seront ceux qui ont été officiellement communiqués à la SCC et enregistrés dans son livre d'élevage, à la date d'édition du document.

LA COTATION

Les 6 niveaux sont maintenus :

- Cotation 1 : sujet « confirmé »-
- Cotation 2 : sujet « reconnu »-
- Cotation 3 : sujet « sélectionné »-
- Cotation 4 : sujet « recommandé »-
- Cotation 5 : sujet « Elite B »-
- Cotation 6 : sujet « Elite A ».

L'IDENTIFICATION GENETIQUE

Le signe DNA signifie que l'identification génétique du sujet a été réalisée,
Le signe DNAcomp signifie que la compatibilité du sujet avec ses parents a été établie.

LA SANTE

Les informations santé sont celles transmises à la SCC par les clubs de race et, seuls les résultats des 3 affections les plus significatives, sont mentionnées (afin d'éviter une dispersion des clubs).

De plus, dans l'intérêt de nos éleveurs, et pour valoriser notre cheptel, seuls les résultats jugés positifs ou acceptables par le club sont mentionnés.

Ces résultats apparaissent sous forme d'abréviations et en caractères verts.

La liste des abréviations et leur signification peuvent être consultées sur le site internet www.scc.asso.fr dans la rubrique « En savoir plus ».

LES PERFORMANCES

Il s'agit des performances obtenues en exposition et des performances obtenues en travail.

Les performances obtenues sont mentionnées par des abréviations en caractères rouges s'il s'agit de résultats d'exposition et en caractères bleus s'il s'agit de résultat de travail.

Seul le niveau le plus élevé obtenu dans chaque discipline est mentionné sur ces nouveaux documents généalogiques, l'obtention d'un niveau supérieur écrasant le niveau précédemment obtenu.

La signification des diverses cotations, des abréviations relatives à l'identification génétique et aux performances figure au verso des nouveaux documents généalogiques. Compte tenu du nombre important de niveaux de performances, notamment en travail, ce qui d'ailleurs met en lumière le travail réalisé par nos clubs et nos SCR, il n'est pas possible de faire figurer toutes ses informations sur un document commun à tous les groupes. Nous avons donc créé 3 documents de base, de couleur différente, chacun de ses documents de base étant utilisé pour des groupes raciaux bien définis :

Groupes 1 et 2 : document de base vert

Groupes 3, 4, 5, 9 et 10 : document de base bordeaux

Groupes 6, 7 et 8 : document de base bleus

Le type de document généalogique :

- Certificat de performances des ascendants
- Certificat de qualification des reproducteurs, est mentionné sur la même page que la généalogie.

Vous pouvez consulter les nouveaux documents généalogiques sur le site internet de la SCC : www.scc.asso.fr, dans la rubrique « Documents et formations ».

COMMENT OBTENIR CES NOUVEAUX DOCUMENTS GENEALOGIQUES ?

CERTIFICAT DE PERFORMANCES DES ASCENDANTS

La demande est à faire par l'éleveur lors de la demande d'inscription au LOF dans le cadre réservé à cette effet sur la demande d'inscription, ou en cochant les champs réservés à cette effet dans le cas d'une inscription en ligne via l'espace éleveur du site de la SCC, et concerne l'ensemble de la portée. Néanmoins, si un éleveur n'a pas demandé les Certificats de Performances des Ascendants, les propriétaires des chiots peuvent individuellement le demander pour leur animal. Dans ce cas, la demande doit être faite dans les mêmes conditions (prix et destinataire de la demande) que pour une édition ou une réédition (voir ci après)

CERTIFICAT DE QUALIFICATION DES REPRODUCTEURS

La demande est à faire par le propriétaire du chien, sur le formulaire de confirmation qui est envoyée à la SCC avec le certificat de naissance après confirmation.

Certificat de Qualification des Reproducteurs ou Certificat de Performances des Ascendants accompagnant un pedigree Export.

La demande est à faire par le propriétaire du chien et à adresser par courrier postal avec le paiement joint :

- Au service « LOF », à l'attention de Denise WARTELLE, s'il s'agit d'un chien non confirmé.
- Au service « confirmation », à l'attention de Gilberte DELUET, s'il s'agit d'un chien confirmé.

CERTIFICAT DE PERFORMANCES DES ASCENDANTS ACCOMPAGNANT UN PEDIGREE DOM-TOM

La demande est à faire comme pour les autres Certificats de Performances des Ascendants.

PRIX DE CES NOUVEAUX DOCUMENTS

Pour les Certificats de Performances des Ascendants, si la demande est faite lors de la demande d'inscription ou, pour des Certificats de Qualification des Reproducteurs, lors de la demande de confirmation, ces nouveaux documents généalogiques seront joints à l'envoi des Certificats de Naissance, ou au Pedigree moyennant un supplément de 2 euros par document.

EDITION ET REEDITION

Par ailleurs, à tout moment, un propriétaire peut demander une édition ou une réédition du Certificat de Performance des Ascendants ou du Certificat de Qualification des Reproducteurs de son chien, intégrant les derniers résultats obtenus par les sujets figurant sur ce document. Le prix d'une réédition est de 15 euros.

La demande est à adresser par courrier postal :

Pour les Certificats de Performance des Ascendants, au service « LOF » à l'attention de Denise WARTELLE,

Pour les Certificats de Qualification des Reproducteur, au service « confirmation » à l'attention de Gilberte DELUET.

Ces demandes ne seront présent en compte que si elles sont accompagnées d'un chèque du montant approprié.

Délai de prise en compte des nouveaux éléments dans le livre d'Elevage de la SCC

Compte tenu du délai de transmission des nouveaux résultats par les laboratoires, les clubs et les SCR, il faut 1 à 2 mois pour que ces nouveaux résultats soient pris en compte dans le livre d'Elevage de la SCC.

La mise en place de ces nouveaux documents généalogiques propres à la SCC est prévu pour le début du deuxième trimestre 2011.

Mise en place d'attestations vétérinaires pour les tests de santé.

La lutte contre les Affections Héritaires Invalidantes, conduite de façon responsable par les clubs de race, nécessite des examens de santé dont la rigueur ne puisse pas être contestée. Afin d'homogénéiser les conditions d'examen et pour faciliter l'expression du diagnostic par les praticiens, des attestations vétérinaires ont été mises au point par la SCC. Elles faciliteront l'enregistrement des résultats par les clubs et permettront l'utilisation de ces données pour la sélection. Ces attestations sont disponibles sous forme de PDF sur le site internet www.scc.asso.fr dans la rubrique « Documents et formations »

Tous les clubs de race sont priés de les mettre en application dès que possible, pour toutes les affections qui les concernent.